

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
SIXIEME LEGISLATURE

-----  
Travail-Liberté-Patrie

-----  
SECRETARIAT GENERAL *F*

-----  
Direction des Services Législatifs *R*

-----  
Division des Séances et Huissiers *88*

-----  
Année 2020

-----  
Séance plénière du 03/11/2020

LOI N° \_\_\_\_\_

AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA  
CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA  
PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES  
TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES  
DE LEUR FAMILLE, ADOPTEE LE 18 DECEMBRE  
1990 A NEW YORK AUX USA

**Article premier** : Est autorisée, la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée le 18 décembre 1990 à New York aux USA.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 03 novembre 2020

La Présidente de l'Assemblée nationale



**Yawa Djigbodi TSEGAN**